

M A I R I E
D E
LA FEUILLÉE



La Feuillée, le 9 juillet 2019

M. LE PREFET DU FINISTERE
42 boulevard Dupleix
CS 16033
29320 QUIMPER CEDEX

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a été engagée afin de :

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1^{er} septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.




Le Maire
Régis Le Goff

Diffusion :

Préfet du Finistère
Président du Conseil Régional de Bretagne
Présidente du Conseil Départemental du Finistère
Président de la CCI Bretagne Ouest
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MR Ae Bretagne
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Hent Menez Are - 29690 LA FEUILLEE

Tél. 02 98 99 61 52 - Fax 02 98 99 68 55 - E-mail : mairielafeuillee@wanadoo.fr

MAIRIE
DE
LA FEUILLÉE



La Feuillée, le 9 juillet 2019

Conseil Régional de Bretagne
283, avenue du Général Patton
35000 Rennes

Lettre recommandée avec accusé de réception

A l'attention de **Cédric Cherfils - Chargé d'études et de projets de mobilité (DITMO)**
et **Arnaud Degouys - Chargé de la planification régionale et du SRADDET (DIRAM)**

OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a été engagée afin de :

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1^{er} septembre.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire
Régis Le Goff

Diffusion :

Préfet du Finistère
Président du Conseil Régional de Bretagne
Présidente du Conseil Départemental du Finistère
Président de la CCI Bretagne Ouest
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Hent Menez Are - 29690 LA FEUILLÉE

Tél. 02 98 99 61 52 - Fax 02 98 99 68 55 - E-mail : mairielafeuillee@wanadoo.fr

M A I R I E
D E
LA FEUILLÉE



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Madame la Présidente
du Conseil départemental du Finistère
32, boulevard Dupleix
29196 QUIMPER CEDEX**

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a été engagée afin de :

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1^{er} septembre.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.




Le Maire
Régis Le Goff

Diffusion :

Préfet du Finistère
Président du Conseil Régional de Bretagne
Présidente du Conseil Départemental du Finistère
Président de la CCI Bretagne Ouest
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

M A I R I E
D E
LA FEUILLÉE



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Monsieur le Président
De la CCI Bretagne Ouest
145 avenue de Keradenne
CS 76029
29330 QUIMPER Cedex**

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a été engagée afin de :

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1^{er} septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire
Régis Le Goff

Diffusion :

Préfet du Finistère
Président du Conseil Régional de Bretagne
Présidente du Conseil Départemental du Finistère
Président de la CCI Bretagne Ouest
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

MAIRIE
DE
LA FEUILLÉE



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Monsieur le Président
de la Chambre d'Agriculture du Finistère
5 allée Sully
29000 QUIMPER**

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a été engagée afin de :

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1^{er} septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire
Régis Le Goff

Diffusion :

Préfet du Finistère
Président du Conseil Régional de Bretagne
Présidente du Conseil Départemental du Finistère
Président de la CCI Bretagne Ouest
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

MAIRIE
DE
LA FEUILLÉE



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Monsieur le Président de la Chambre
des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
24 rue de la Chapelle de Cuzon
29000 QUIMPER**

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a été engagée afin de :

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1^{er} septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.




**Le Maire
Régis Le Goff**

Diffusion :

Préfet du Finistère
Président du Conseil Régional de Bretagne
Présidente du Conseil Départemental du Finistère
Président de la CCI Bretagne Ouest
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

MAIRIE
DE
LA FEUILLÉE



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Madame la Présidente
Du Parc Naturel Régional d'Armorique
15 Place aux Foires
29590 LE FAOU**

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a été engagée afin de :

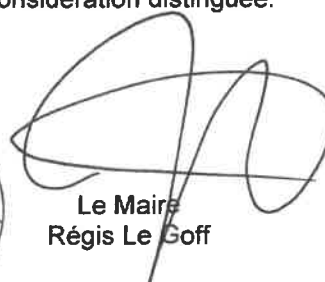
- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1^{er} septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



**Le Maire
Régis Le Goff**

Diffusion :

Préfet du Finistère
Président du Conseil Régional de Bretagne
Présidente du Conseil Départemental du Finistère
Président de la CCI Bretagne Ouest
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

MAIRIE
DE
LA FEUILLÉE



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Monsieur le Président
de Monts d'Arrée Communauté
Chargé du programme Local de l'Habitat
12 Route de Plonévez du Faou
29530 LOQUEFFRET**

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a été engagée afin de :

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1^{er} septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



**Le Maire
Régis Le Goff**

Diffusion :

Préfet du Finistère
Président du Conseil Régional de Bretagne
Présidente du Conseil Départemental du Finistère
Président de la CCI Bretagne Ouest
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

MAIRIE
DE
LA FEUILLÉE



La Feuillée, le 9 juillet 2019

**Monsieur le Président
du Conseil Régional de Bretagne
283, avenue du Général Patton
CS 21 101
35 711 Rennes Cedex**

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : Dossier de modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a été engagée afin de :

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, je vous notifie le dossier de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos retours éventuels pour le 1^{er} septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire
Régis Le Goff

Diffusion :

Préfet du Finistère
Président du Conseil Régional de Bretagne
Présidente du Conseil Départemental du Finistère
Président de la CCI Bretagne Ouest
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Hent Menez Are - 29690 LA FEUILLÉE

Tél. 02 98 99 61 52 - Fax 02 98 99 68 55 - E-mail : mairielafeuillee@wanadoo.fr

MAIRIE
DE
LA FEUILLÉE



La Feuillée, le 9 juillet 2019

DREAL Bretagne
Service d'appui technique à la MRAe Bretagne
Bâtiment l'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES CEDEX

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : Demande d'examen au cas par cas

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019, une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a été engagée afin de :

- 1) Intégrer l'inventaire bocager réalisé par le PNRA sur l'ensemble du territoire communal**
- 2) Intégrer l'inventaire communal des zones humides réalisé par le bureau d'études X. HARDY, avec le concours de l'EPAGA**
- 3) Adapter le règlement écrit pour autoriser les extensions et les annexes aux habitations existantes en zones N et A.**

Conformément à l'article R.104-8 du code de l'urbanisme, je vous transmets une demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale pour ce projet de modification du PLU.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification accompagnée des extraits cartographiques.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire
Régis Le Goff

Diffusion :

Préfet du Finistère
Président du Conseil Régional de Bretagne
Présidente du Conseil Départemental du Finistère
Président de la CCI Bretagne Ouest
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports)
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

MAIRIE
DE
LA FEUILLÉE



La Feuillée, le 9 juillet 2019

A l'intention de M. LE PREFET DU FINISTERE
Secrétariat de la CDPENAF
Préfecture du Finistère
42 boulevard Duplex
CS 16033
29320 QUIMPER CEDEX

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : Saisine de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du Maire n°2019-023 en date du 25/05/2019 une modification n°1 du PLU de la commune de LA FEUILLEE a été prescrite.

Cette modification a notamment pour objet d'adapter le règlement pour les constructions situées en zones agricoles (A) et naturelles (N).

Conformément à l'article L151-12 du code de l'urbanisme, dans les zones agricoles, naturelles ou forestières et en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments d'habitation existants peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes, dès lors que ces extensions ou annexes ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le règlement précise la zone d'implantation et les conditions de hauteur, d'emprise et de densité de ces extensions ou annexes permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

Les dispositions du règlement prévues au présent article sont soumises à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier de modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.




Le Maire
Régis Le Goff

Diffusion :

Préfet du Finistère
Président du Conseil Régional de Bretagne
Présidente du Conseil Départemental du Finistère
Président de la CCI Bretagne Ouest
Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Finistère
Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique,
Président de Monts d'Arrée Communauté (Chargé du programme de Local de l'Habitat)
Conseil Régional – DITMO (organisateur de transport au sens de l'article L. 1221-1 du Codes des transports
DREAL Bretagne – Service d'appui technique à la MRAe Bretagne

Hent Menez Are - 29690 LA FEUILLÉE

Tél. 02 98 99 61 52 - Fax 02 98 99 68 55 - E-mail : mairielafeuillee@wanadoo.fr